

Tunis, le 10 novembre 1999

N° 108/DSSB

**CIRCULAIRE N° 108/99**

**O B J E T :** Changement de dosage de l'ethambutol.

Suite à l'arrêt de fabrication de l'ethambutol dosé à 250 mg par la Siphat, un nouveau dosage de ce médicament a été introduit en Tunisie. Il s'agit de l'ethambutol comprimés dosés à 400 mg boîte de 500. Il est bien entendu que l'ethambutol comprimés à 250 mg continuera à être utilisé jusqu'à épuisement du stock.

A cet effet, tout médecin exerçant dans le secteur public, qui sera amené à prescrire l'éthambutol doit s'assurer de la forme et du dosage du produit disponible au niveau de la pharmacie relevant de sa structure d'exercice et ce afin d'éviter les erreurs au moment de la délivrance de ce médicament aux malades. Ces mêmes précautions doivent être prises par les médecins des secteurs privé et parapublic.

Par ailleurs, les pharmaciens, les gestionnaires des programmes de santé à tous les niveaux ainsi que tous les autres personnels de santé intervenant dans la commande, le stockage, l'approvisionnement et la distribution de ce médicament doivent prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter les erreurs inhérentes à une confusion entre les 2 dosages actuellement disponibles.

J'accorde la plus haute importance à l'application des dispositions de la présente circulaire en vue de maîtriser le problème de la tuberculose dans notre pays.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE



Signé : Dr. Hédi M'HENNI

Destinataires:

MM. :

- Les Directeurs de l'Administration Centrale. }
- Les Doyens des Facultés de Médecine. }
- Le Doyen de la Faculté de Pharmacie. } Pour information
- Le Doyen de la Faculté de Médecine Dentaire. }
- Le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins Dentistes }

MM.:

- Le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins }
- Le Président du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens }
- Le Président Directeur Général de la PCT }
- Les Directeurs Régionaux de la Santé Publique } Pour information,
- Les Chefs de Service Régionaux des Soins de Santé de Base } large diffusion et
- Les pneumophthysiologues et les médecins coordinateurs } exécution
- régionaux de la lutte antituberculeuse }
- Les médecins et les pharmaciens biologistes }
- Les médecins et les pharmaciens de la Santé Publique }